



## AMAP Les Saveurs de Kienheim

### Contrat d'engagement pour des paniers de légumes et de pommes (en option) Saison automne/hiver 2017/2018

#### Les contractants

Le présent contrat est passé entre :

• Sébastien SCHMITT, agriculteur  
demeurant 7, rue de l'église 67270 KIENHEIM  
Tél. : 06 73 93 90 99 – Email : [lessaveursdekienheim@gmail.com](mailto:lessaveursdekienheim@gmail.com)  
désigné ci-dessus l'agriculteur d'une part,

et

• ....., adhérent(e) de l'AMAP  
demeurant .....  
Tél. : ..... – Email : .....  
Désigné(e) ci-dessus l'adhérent(e) d'autre part,

#### Contenu du contrat

- Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement hebdomadaire de paniers de légumes et de pommes (pommes optionnelles) biologiques par l'agriculteur, correspondant chacun à la consommation moyenne de 4 à 5 personnes.

- L'agriculteur s'engage à être présent lors des distributions, à produire dans le respect de la charte des AMAP. Il approvisionnera chaque semaine sur la saison, les adhérents de l'AMAP en produits de la ferme et les informera sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes, en référence à la charte des AMAP.

- La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est faite en accord entre le producteur et les personnes associées dans l'AMAP. Les contractants sont solidaires des aléas de la production. Il appartient à chaque consommateur de prévenir la personne de permanence du jour (calendrier à rédiger) s'il ne peut aller chercher son panier ou si quelqu'un d'autre le prend à sa place.

#### Durée de l'engagement

Le présent contrat est élaboré pour une saison agricole de **6 mois commençant le 2 octobre 2017 et finissant le 01 avril 2018**. Il comprendra 26 distributions.

#### Cotisation (association)

La cotisation annuelle à verser est de 10 euros, à régler par chèque..

**Le chèque devra être établi au nom de : AMAP les saveurs de Kienheim**

#### Paiement des paniers

Le prix du panier de légumes hebdomadaire a été établi à **20 euros** pour la saison automne/hiver 2017/2018.

Le prix du panier de pommes hebdomadaire a été établi à **5,4 euros** pour la saison automne/hiver 2017/2018 (demi panier à **2,7 euros**).

Le paiement des paniers du contrat se fera **au choix** selon 6 modalités : en une, deux, trois, quatre, cinq ou six fois.

**Les chèques devront être établis au nom de : EARL Schmitt Sébastien.**

- ✓ 1 chèque de 520 euros (daté au 8 octobre)
- ✓ 2 chèques de 260 euros (datés au 8 octobre et 1<sup>er</sup> décembre)
- ✓ 3 chèques de 174 euros (datés au 8 octobre, 1<sup>er</sup> décembre et 1<sup>er</sup> février)
- ✓ 4 chèques de 130 euros (datés au 8 octobre, 1<sup>er</sup> décembre, 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> février)
- ✓ 5 chèques de 104 euros (datés au 8 octobre, 1<sup>er</sup> décembre, 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> mars)
- ✓ 6 chèques de 87 euros (datés au 8 octobre, 1<sup>er</sup> novembre, 1<sup>er</sup> décembre, 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> mars)

**+ grand ou demi panier pommes : panier à 5,4 euros (3kg), demi panier à 2,7 euros (1,5kg)**

- ✓ Grand panier : 140 euros à répartir sur l'ensemble de vos chèques (exemple 4 chèques : 35 euros de plus par chèque)
- ✓ Demi panier : 70 euros à répartir sur l'ensemble de vos chèques (exemple 4 chèques : 17,5 euros de plus par chèque)
- ✓ Les pommes sont également en vente au détail. Prix unique : 2euros/kg

Quelle que soit l'option choisie, tous les chèques devront être établis en une seule fois au moment de la signature du présent contrat et seront remis au trésorier de l'AMAP Les Saveurs de Kienheim qui se chargera de les remettre à l'encaissement au début de la période concernée par le paiement.

Le principe de l'AMAP reposant sur le principe de l'avance de trésorerie faite à l'agriculteur, nous conseillons l'option du règlement en quatre mensualités, sachant que chaque chèque sera porté à l'encaissement en début du mois.

**Lieu de retrait des paniers**

Je choisis le lieu de livraison :

- de Pfettisheim chez Luc et Martha HUBER, 7 route de Truchtersheim le vendredi de 18h00 à 19 h
- de la ferme SCHMITT 7, rue de l'église à Kienheim le mercredi de 18h00 à 19 h

*Cochez la case ou supprimez l'option non retenue*

A ..... le .. / .. / 2017

Signature agriculteur :

Signature adhérent :

**Calendrier indicatif de production**

**Salades : mâche, scarole, pourpier, pissenlit (mars)**

**Courges (début de saison): potiron, potimarron, courge musquée de Provence**

**Betteraves rouges, carottes, navets, radis, poireaux, pommes de terre, blette, épinards, céleris, oignons jaune, ail, échalotes**

**Choux : choux rouge, choux blanc, choux rave, choux de Milan, choux de Bruxelles (il n'y aura qu'un type de choux par panier )**

**Calendrier indicatif production de pommes**

**Melrose, Dalinette, Opal, Reine des reinettes, Belle de Boskoop, Topaz**